



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU CAUDRÉSIS-CATÉSIS
Registre des délibérations
du Conseil communautaire

Séance du 09 octobre 2024

Date de convocation : 03 octobre 2024
Nombre de conseillers en exercice : 74
Président de séance : M. Serge SIMEON

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf octobre à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis se sont réunis à la salle de l'toile de Wallincourt-Selvigny, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Serge SIMEON, Président de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis.

Objet : Délibération 2024/71 portant modification du dossier d'attribution de subvention au profit de la SAS DEHAUSSY dans le cadre de l'aide au développement des Très Petites Entreprises

Membres présents (52 titulaires et 2 suppléants) : BASQUIN Alexandre, PORTIER Carole, BACCOUT Fabrice, HERBET Yannick, GAVE Nathalie, OLIVIER Jacques, SOUPLY Paul, DUDANT Pierre-Henri, DHAUSSY Mariana, MARECHALLE Didier, GOURMEZ Nicole, HOTTON Sandrine, LEDUC Brigitte, FORRIERES Daniel, BONIFACE Didier, BRICOUT Frédéric, COLLIN Denis, DAUCHET Martine, HISBERGUE Antoine, MATON Audrey, MÉRY-DUEZ Anne-Sophie, POULAIN Bernard, TRIOUX COURBET Sandrine, DÉPREZ Marie-Josée, LAUDE Pierre, GERARD Jean-Claude, GOSSART Jean-Marc (S), LEFEBVRE Bertrand, BASQUIN Etienne, CLERC Sylvie, DAVOINE Matthieu, MODARELLI Joseph, PLATEAUX Stéphanie, PORCHERET Didier, SIMEON Serge, PAQUET Pascal, LEONARD Julien, MERIAUX Christelle, HERBET Marie-Françoise, LESNE-SETIAUX Monique, HENNEQUART Michel, RIBES-GRUERE Laurence, LEMAIRE Christine (S), VILLAIN Bruno, HALLE Sylvain, RICHEZ Jean-Pierre, GODELIEZ NICAISE Véronique, DEFAUX Maurice, QUONIOU Henri, JUMEAUX Stéphane, DOERLER-DESENNE Axelle, QUEVREUX Patrice, MAILLY Chantal, MÉLI Jérôme

Membre excusé (1) : NOIRMAIN Augustine

Membres absents (5) : MACAREZ Jean-Félix, LOIGNON Laurent, RIQUET Alain, PLET Bernard, GOURAUD Francis

Membres ayant donné procuration (14) : WAXIN Vincent à PORTIER Carole, MÉRESSE DELSARTE Virginie à HERBET Yannick, BALÉDENT Matthieu à TRIOUX COURBET Sandrine, BERANGER Agnès à COLLIN Denis, DOYER Claude à HISBERGUE Antoine, RICHOMME Liliane à BONIFACE Didier, THUILLEZ Martine à MATON Audrey, GOETGHELUCK Alain à OLIVIER Jacques, PELLETIER Gilles à BACCOUT Fabrice, DEMADE Aymeric à PAQUET Pascal, MANESSE Joëlle à DAVOINE Matthieu, DUBUIS Bernadette à DÉPREZ Marie-Josée, GERARD Pascal à DEFAUX Maurice, RICHARD Jérémy à LEONARD Julien

Secrétaire de séance : LEONARD Julien

2024/

Délibération 2024/71 portant modification du dossier d'attribution de subvention au profit de la SAS DEHAUSSY dans le cadre de l'aide au développement des Très Petites Entreprises

Par le biais de sa compétence « Développement Economique » et son partenariat avec la Région des Hauts-de-France, la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis a la possibilité d'octroyer aux entreprises de son territoire des aides financières directes sous forme de subventions.

Ces aides ont pour objectifs d'accompagner la création d'entreprise et de simplifier le développement des activités dans l'acquisition de matériel et la réalisation de travaux d'aménagement.

Vu la loi n°2015-911 du 7 Aout 2015 portant Nouvelle Organisation du territoire de la République, dite loi NOTRe,

Vu le code général des collectivités territoriales, dont son article L1511-2-1,

Vu le schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) adopté par le Conseil Régional le 08 décembre 2022 par délibération n°2022.01821

*Vu la **convention de partenariat n°24004447** relative à la participation de la CA2C au financement des aides et des régimes d'aides de la Région des Hauts-de-France.*

*et son annexe 1 concernant le cofinancement du dispositif régional d'aide à la création d'entreprise fixant **le montant de l'aide à 25% (plafonnée à 5.000 €) des dépenses éligibles hors taxe,***

*et son annexe 2 concernant le cofinancement du dispositif régional d'aide au développement des TPE **fixant le montant de l'aide à 30% (plafonnée à 9.000€) des dépenses éligibles hors taxes,***

*Vu la délibération **n°2024/6 du Conseil Communautaire du 19 mars 2024**, approuvant la convention de partenariat et autorisant le Président à signer les tous les actes juridiques, administratifs et financiers correspondants,*

Aussi, après le dépôt d'un dossier de demande auprès de la CA2C, il arrive que le projet évolue et soit modifié.

C'est le cas de la SAS DEHAUSSY située à Bazuel dont le projet s'est vu augmenter le montant total d'investissement dû à l'acquisition impérative d'un matériel supplémentaire pour le bon fonctionnement du matériel en cours d'acquisition.

2024/

Après en avoir délibéré à l'unanimité, l'Assemblée décide

- L'annulation et le remplacement de la décision, du 15 avril 2024, d'octroi de subvention au profit de la SAS DEHAUSSY comme indiqué dans le tableau suivant :

Décision initiale :

COMMUNE	ENTREPRISE	ACTIVITE	REPRESENTANT	DEPENSES	SUBVENTION
BAZUEL	SAS DEHAUSSY 498294008 -06/06/2007	Transformation et conditionnement de la pomme de terre	M.DEHAUSSY Frédéric	19.170 € HT	5.751 €
PROJET : Automatisation d'une partie de la ligne d'emballage et acquisition de matériel de manutention					

Annule et remplace :

COMMUNE	ENTREPRISE	ACTIVITE	REPRESENTANT	DEPENSES	SUBVENTION
BAZUEL	SAS DEHAUSSY 498294008 -06/06/2007	Transformation et conditionnement de la pomme de terre	M.DEHAUSSY Frédéric	25.815 € HT	7.744 €
PROJET : Automatisation d'une partie de la ligne d'emballage et acquisition de matériel de manutention					
Ajout d'un compresseur d'air gros débit qui est indispensable pour le fonctionnement de la thermoformeuse					

- Monsieur le Président à assurer le suivi, le contrôle ainsi que les éventuelles régularisations ou annulations nécessaires ;
- Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'octroi, la régularisation voire l'annulation.

<p>Le secrétaire de séance, Julien LEONARD</p>  <p>IMPORTANT – DELAIS ET VOIES DE RECOURS</p> <p>Conformément à l'article R421 – 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.</p>	<p>Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits Acte certifié exécutoire Transmission en Sous-Préfecture le 16/10/2024 Publication le 17/10/2024</p> <p>Pour expédition conforme Le Président de séance, Maire du CATEAU-CAMBRÉSIS Conseiller Régional Serge SIMEON</p>  
--	--

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CC Caudresis-Catesis
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	2024_71
Objet :	Délibération 2024/71 portant modification du dossier d'attribution de subvention au profit de la SAS DEHAUSSY dans le cadre de l'aide au développement des Très Petites Entreprises
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-10-09 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.4 - Interventions économiques
Identifiant unique :	059-200030633-20241009-2024_71-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-200030633-20241009-2024_71-DE-1-1_0.xml	text/xml	995 o
Document principal (Délibération) Nom original : 71.pdf Nom métier : 99_DE-059-200030633-20241009-2024_71-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	366.9 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	16 octobre 2024 à 13h50min05s	Dépôt initial
En attente de transmission	16 octobre 2024 à 13h50min05s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	16 octobre 2024 à 13h50min07s	Transmis au MI
Acquittement reçu	16 octobre 2024 à 13h50min11s	Reçu par le MI le 2024-10-16